

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010**

Date de convocation : 21 mai 2010

Date d'affichage : 21 mai 2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mil dix, le vingt sept mai à vingt heures trente, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'école de la Louvière, en séance publique, sous la présidence de Madame Elvira JAOUEN, maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Amar HADDOU, Mme Maryse MEDDAH, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, M. Régis GENET, Mme Joëlle COLLET, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Christian TAXIL avait donné pouvoir à Mme Bénédicte DEREN

Absente :

Mme Monique HERVE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Claire LE BOLLOCH a été désignée secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20H30.

N°10-21-18

Motion contre le projet de décret réformant la Petite Enfance

Vu le projet de décret réformant la petite enfance,

Considérant que l'accueil de la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir de notre société et que l'intervention publique apparaît comme un puissant levier de réponses aux besoins sociaux ;

Considérant le projet de décret ne répond pas aux besoins fondamentaux des jeunes enfants et à ceux de leurs familles ;

Considérant le projet remet profondément en cause la qualité de l'accueil, la sécurité des enfants et les conditions de travail des professionnels ;

Considérant que l'enfant dispose d'un droit fondamental à l'éducation et à l'éveil dès sa naissance ;

Considérant que ces mesures constituent une nouvelle régression des politiques familiales, éducatives et sociales de la France.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 23 voix pour, 3 contre (Mme Joëlle COLLET, M. Régis Genet, M. Christian TAXIL) et 2 abstentions (Mme Bénédicte DEREN, M. Antoine VANDAELE),

- s'indigne de la volonté affichée par le gouvernement de mettre fin au service public de la Petite enfance et s'oppose à ce projet de décret.
- s'associe à plus de 25 000 signataires de la pétition « pas de bébé à la consigne » portée par un collectif de professionnels et de parents fortement mobilisés contre ces réformes et la dévalorisation de leur métier

Appelle de ses vœux :

- le retrait du projet de décret ;
- le maintien d'un taux de professionnels diplômés à la hauteur des besoins éducatifs des jeunes enfants ;
- un plan ambitieux de création de formation aux métiers de la Petite enfance pour permettre la création de places supplémentaires en préservant la qualité ;
- l'exclusion de la Petite enfance du champ d'application de la directive Européenne « services » ;
- l'abandon des jardins d'éveil payants et la création de places et de postes en maternelle pour accueillir les enfants à partir de trois ans (avec une certaine souplesse pour les plus jeunes) jusqu'à 6 ans ;
- la création d'un service public national de la petite enfance intégrant la maternelle, seule réponse de qualité permettant d'offrir aux parents un réel choix de mode d'accueil avec des moyens à la hauteur et des garanties sur la qualité de l'offre et la qualification des personnels ;
- un plan pour la petite enfance avec des financements aux Caisses d'Allocations Familiales à la hauteur des enjeux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 10 juin 2010

La Maire,

Elvira JAOUEN.